

La régie centralisée applique la politique sociale de la ville. Comment ? Par le calcul du quotient familial.

La régie : c'est là que les Pontellois-Combalusiens font calculer leur quotient familial (QF).

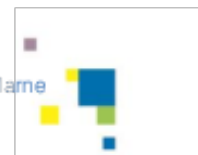
Cantine, centres de loisirs, animations sportives, séjours vacances... La liste est longue. Le but est de favoriser l'accès des habitants aux différentes activités que propose la ville. Tout habitant, seul ou avec enfants, travailleur ou non, peut bénéficier du quotient, c'est-à-dire d'un tarif qui correspond à ses moyens. C'est un choix politique qu'a fait la municipalité.

La campagne annuelle du QF se calcule une fois par an (du 1er au 31 décembre) en année civile. Il se calcule auprès du service régie centralisée, [par mail](#) [1], par courrier ou sur RDV (uniquement pour les situations particulières).

Le non calcul du quotient familial, ou la non reconduction d'un quotient provisoire (avant la date d'échéance), entraîne automatiquement une facturation au tarif maximum (aucune rétroactivité ne sera effectuée).



Département de Seine-et-Marne



QUOTIENT FAMILIAL 2021

Valable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est calculé par le pôle Accueil familles. Cette année les agents du service procéderont au calcul de votre quotient **entre le 19 octobre et le 18 décembre 2020**.

Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus, pour les prestations rendues par la mairie au vu des justificatifs que vous présenterez (liste des documents à fournir ci-jointe).

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2021 plusieurs choix s'offrent à vous pour transmettre votre dossier complet :

- L'adresser par mail à qf.regie@pontault-combault.fr
- Le transmettre par courrier en Mairie
Service Accueil mutualisé – pôle Accueil familles
107, avenue de la République
77347 Pontault-Combault Cedex
- Le déposer en mairie dans la boîte aux lettres extérieure située devant l'accueil du pôle famille

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01.70.05.45.15 si vous avez une situation particulière et que vous souhaitez rencontrer un agent.

Si vous souhaitez recevoir votre carte de quotient par courrier, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre dossier.

Des documents complémentaires ou originaux pourront vous être demandés.

ATTENTION :

- Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueil-péri et extra scolaires. Si vous ne souhaitez pas le faire calculer, faites en part par mail (qf.regie@pontault-combault.fr) ou par courrier. Le tarif maximum vous sera alors appliqué.
- Un dossier est complet s'il comporte les photocopies des documents demandés

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Par délégation du Maire,
L'adjointe au Maire
chargée de l'éducation
de l'enfance et de la famille
Sara Ferjule



Poids : 599.84 Ko

[Téléchargement](#) [2]

Repères

- Scolaires

Les parents de 4 000 enfants bénéficient du quotient familial.

- Calcul

Pour obtenir votre quotient, la régie prend en compte les revenus et le nombre de personnes au foyer. Adressez votre dossier par courrier ou en le déposant complet à la régie.

- Chacun le sien !

Le quotient familial est individualisé selon ses moyens. Chaque quotient correspond à une grille de tarifs.

[Accéder à l'espace famille](#) [3]

Régie centralisée

Ouverture :

Lundi - mardi - mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 8h30 à 11h45

Fermeture le jeudi

URL de la source (modifié le 19/10/2020 - 09:21): <http://www.pontault-combault.fr/enfancejeunesse-1/activitescentres-de-loisirs/calcul-du-quotient-familial>

Liens

[1] <mailto:qf.regie@pontault-combault.fr?subject=Calcul%20du%20QF>

[2] http://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/2021_1_collecte_qf.pdf

[3] <http://www.pontault-combault.accueil-famille.fr>